

DELIBERATION N°629

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2024.

Entendu l'exposé de Patrick VORDONIS, Adjoint au maire ;

Vu la loi n°95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

Vu la loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics ;

Vu les articles L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif à la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

Vu le rapport du délégataire concernant l'année 2024 ;

Vu la présentation du rapport du délégataire en commission consultative des services publics locaux en date du 19 septembre 2025;

Vu le rapport annuel présenté par Madame le maire, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour 2024 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE du rapport d'activité du délégataire concernant l'exécution du service public de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2024 ;

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2024.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177035 03-20250929-DEL IB_629_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	3
Pouvoirs :	5
Votants :	32

Convoqués le : 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR.

ABSENTS : Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Marjorie HIDIER.	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.